

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 2 juillet 2021 au 23 juillet 2021**

**Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000
« Récifs du mont sous-marin de l'Agriate » - FR9402021**

Aucune observation n'ayant été émise lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.